

MAIRIE D'AYDOILLES



AVIS

sur les transports scolaires 2026/2027 pour les enfants domiciliés à Aydoilles et scolarisés dans un collège ou lycée.

Pour les élèves résidant dans notre commune et scolarisés dans un établissement de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, c'est la CAE qui est compétente pour les inscriptions et les lignes de transport. Les inscriptions se font sur le site de la CAE www.booje.fr depuis le 08 juin 2026, plusieurs abonnements sont possibles.

Par contre, pour les élèves scolarisés hors de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, c'est toujours la Région Grand Est qui reste compétente pour la prise en charge des transports scolaires. La participation familiale pour les transports scolaires pour 2026/2027 est de 105 € par enfant. Les inscriptions ont eu lieu sur le site www.fluo.grandest.fr/scolaire au plus tard le 10 juillet 2026.

La commune d'Aydoilles a décidé, lors du conseil municipal du 08 juillet 2026, de prendre en charge 65 € pour chaque enfant domicilié à Aydoilles, scolarisé dans un collège ou lycée et qui aura fait son inscription pour l'année scolaire 2026/2027.

Afin de pouvoir vous rembourser, vous devrez déposer à la mairie un **relevé d'identité bancaire ainsi qu'un justificatif de paiement (facture) édité à partir du site d'inscription en ligne ou récupéré auprès de l'agence des mobilités, précisant l'inscription au service de transport avec le nom, prénom et adresse de l'enfant concerné par l'abonnement. Pour les familles séparées, une attestation sur l'honneur prouvant que l'autre parent ne bénéficie pas d'une aide par ailleurs.**

Le Maire d'Aydoilles,

Stéphane CHRISMENT

